

## ProChoix N°41 (Automne 2007)



### Au sommaire :

**Laïcité - Affaire des Vosges -  
Hugo Chavez**

**Féminisme victimaire -  
Pologne - CRAN**

## Dossier :

### **POLOGNE ET VIOLATIONS DES DROITS FONDAMENTAUX**

Ancien membre du Pacte de Varsovie en 1955 et de l'OTAN en 1999, la Pologne adhère à l'Union européenne en mai 2004.

Elle bénéficie des fonds structurels pour le développement des régions pauvres, et d'aides provenant de la Politique Agricole Commune. Les crédits qui lui sont alloués par la Communauté européenne, au titre de la politique régionale dite de "cohésion économique et sociale", constituent une source importante de financements.

Le chômage reste une constante en Pologne, au point d'être devenu structurel. La délocalisation industrielle en pays d'Europe Occidentale et l'implantation massive de multinationales en Europe Orientale s'effectue au détriment des travailleurs polonais. Ce qui entraîne un taux de chômage de 16 % de la population active pour 38 millions d'habitants, compte tenu de la durée des indemnités versées en cas de perte d'emploi qui est de trois mois. Ainsi des régions entières ont été touchées. Les salariés exilés dans toute l'Europe ont concentré leurs activités dans des secteurs précis, à savoir dans le bâtiment pour les hommes et les métiers soignants pour les femmes. Suivant les lois du travail et de l'émigration dans les différents pays de l'U.E, ils peuvent besogner de manière illégale, avec le danger d'un retour au pays, en régions sinistrées économiquement parlant. En matière d'emploi jeune, la Pologne reste en dernière position des pays de l'Union avec 39,5 % de chômeurs pour les 15-24 ans.

La Pologne est aussi un pays-membre qui devrait obtenir, au cours de sept prochaines années, 67 milliards d'euros de transferts des pays riches occidentaux comme l'Allemagne, premier contributeur net au budget européen.

La réglementation européenne permet aux lesdits états de confier la gestion de certains programmes à des collectivités territoriales ainsi qu'à des organismes publics ou privés. Ce point nous intéresse particulièrement dans le sens où la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'existe plus en pays européen polonais depuis 1995.

L'attribution des différents fonds engage la coopération de tous les partenaires pendant leur préparation et leur mise en oeuvre: ce principe du partenariat concerne les institutions au niveau européen, national, régional et local. Le droit à des aides financières européennes peut laisser supposer qu'il implique, de la part du pays qui les

reçoit, une adéquation avec les principes de la Charte des droits fondamentaux de l'Union. A savoir le respect des droits humains, des libertés fondamentales et des législations européennes de lutte contre les discriminations.

Or on constate combien les principes fondateurs de l'Union européenne sont sans cesse menacés par la Pologne. Et les droits fondamentaux des polonais gravement bafoués par le régime du Président Lech Kaczynski, flanqué d'un Premier Ministre qui n'est autre que son frère jumeau Jerolaw. Le parti nationaliste dont ils sont issus, Droit et Justice (PIS, parti du président et du Premier ministre actuel), gouverne le pays en coalition avec le parti populiste Autodéfense de la République de Pologne ( SRP ) issu d'un syndicat paysan radical et celui de la Ligue des Familles Polonaises ( LPR ) ouvertement catholique, ultra conservatrice et d'extrême-droite.

### **Le concordat de 1995 : un frein majeur à l'émancipation féminine**

Sous les préceptes d'un Concordat signé en 1995 entre l'ancien Premier ministre Hanna Suchocka et le Vatican, jetant les bases d'une main-mise de l'Eglise sur l'ensemble de la société, la "mère polonaise" obéissante doit être un idéal à atteindre, tandis que l'homme travaille dur et honnêtement pour une famille rarement malade. Il faut préciser que les soins ne sont accessibles qu'à ceux qui en désirent dans un pays où les systèmes de Santé, de protection sociale et de retraite sont quasiment privés. L'Etat n'investit pas dans la santé et l'éducation où les prestations sont aussi bas que les salaires des fonctionnaires malgré leurs compétences. Les emplois d'enseignants et de médecins sont à 90% occupés par des femmes, comme s'ils restaient un relais aux supposées fonctions maternelles...

L'idéologie de l'Eglise est omniprésente par le caractère contractuel du concordat qui engage l'Etat à aider celle-ci à remplir sa mission.

On observe alors combien les femmes sont devenues la cible des conservateurs de tout acabit dans un pays qui dénie régulièrement leurs droits à disposer d'elles-mêmes et qui rêve d'un modèle de société où l'unique place féminine est au foyer. Non seulement la laïcité disparaît avec l'ingérence de l'Eglise catholique dans les affaires politiques et sociales en Pologne, mais l'avortement est interdit en 1993 et le mariage civil se trouve limité dans les faits par le mariage lié au droit canon. A tel point que dans les esprits, le divorce est actuellement remis en question puisque le mariage civil est relégué au rang de vieil avatar laïque !

La Constitution européenne ne mentionne nul part le droit au divorce tout en garantissant le droit au mariage. L'Eglise a aboli la possibilité de séparation des époux à Malte, le mariage concordataire imposé en Pologne pourrait en être le premier pas. Même si le divorce civil existe encore, l'Eglise gère les registres civils et pratique la stigmatisation des divorcées, des concubins et des célibataires. Quant à la Constitution polonaise votée en 1998, elle mentionne le droit au mariage et la protection de la famille pas moins de trois fois...

### **Durcir la législation anti-IVG pour empêcher une maternité consciente**

Les réflexes paternalistes et natalistes polonais ont encore restreint l'accès des femmes à leurs droits fondamentaux, d'autant plus que l'Etat oppose un refus définitif à la réalisation d'examen génétiques sur l'embryon par la loi actuelle sur la planification de la famille, la protection de l'embryon humain et les conditions d'acceptabilité de l'interruption de grossesse.

La législation de 1993, modifiée en 1997, réduit l'accès à l'I.V.G conçu comme acte thérapeutique en cas de viol ou d'inceste, de danger pour la mère ou de malformation irréversible du fœtus. Mais nombreuses sont les Polonaises qui se voient systématiquement refuser un avortement thérapeutique, à l'image d'Alicia Tysiac devenue quasiment aveugle à la suite d'une troisième grossesse, élevant trois enfants avec un statut d'invalidité et une pension mensuelle de 140 euros par mois...

La santé féminine est encore mise en danger par l'hypocrisie médicale qui pousse les Polonaises en direction de cabinets privés, où les médecins ayant refusé d'exercer l'acte d'I.V.G à l'hôpital, proposent leurs services pour l'équivalent de 500 à 700 euros (deux mois de salaire moyen). Quant à la solution RU-486, elle ne reste accessible qu'au marché noir.

Plusieurs alertes ont été données en ce qui concerne la situation des femmes polonaises par rapport à la maîtrise de leur fécondité. En octobre 2004 le Comité des droits humains de l'O.N.U donne des observations et des recommandations en Pologne pour les femmes qui ne peuvent avoir accès à l'I.V.G. Alors que le problème est aussi pointé du doigt dans le rapport de l'Union européenne sur les droits humains au sein de l'U.E préparé par Network Experts en 2004 et en 2005.

Plusieurs procès contre l'Etat polonais sont en cours devant le Tribunal européen des droits humains, pour avoir refusé l'accès à des avortements thérapeutiques et enfreint sa propre législation. Ce fut le cas d'Alicja Tysiac, soutenue dans ses démarches par la Fédération polonaise pour les femmes, le planning familial, l'Initiative Féministe Européenne (I.F.E), et Same o Sobie ( S.O.S, le Prochoice polonais) créée en octobre 2006 et initiateur d'une future Grande Marche Internationale des Femmes en 2009.

Pour durcir la législation anti-avortement, la Ligue des Familles a proposé cette année cinq amendements, dont le dernier était destiné à instituer la dignité de l'homme dès sa conception selon la formulation suivante : "La République de Pologne garantie à chaque être humain la protection juridique de la vie depuis le moment de sa conception". Cette proposition de disparition définitive et constitutionnelle du droit à l'avortement a non seulement été signée par Autodéfense et Droit et Justice, mais aussi par le président de la Diète Marek Jurek et le chef du groupe parlementaire du PiS Marek Kuchcinski. Face à l'ampleur du mouvement provie de plusieurs milliers de manifestants répondant à l'appel de la LPR et de l'ultra catholique Radio Maryja, les frères Kaczynski ont proposé une interdiction de réduire "le degré actuel de protection de la vie", assortie d'une "protection légale" du fœtus et d'une "aide de l'Etat" aux femmes enceintes. (1)

Pour faire contrepoids, quelque 400 femmes ont installé un Tribunal Pour le Droit de Choisir, pendant lequel ont été lues les histoires des femmes victimes de la loi de 1993 et présentées des propositions de loi pour assurer le droit à une maternité consciente. (2) Une contre-manifestation fut organisée ensuite au centre de Varsovie, réclamant la libéralisation de l'accès à l'I.V.G sous le slogan "l'avortement est un droit de la femme"(3)

### **Normaliser les esprits**

A la situation précaire dans laquelle sont installées les femmes polonaises s'ajoute la volonté de l'Eglise de saper l'émergence de toute critique, de normaliser les esprits en refusant l'introduction de cours d'éducation sexuelle dans les écoles, en faisant rayer le thème de la contraception des manuels scolaires, en interdisant de mentionner l'homosexualité dans les écoles publiques. Des associations ecclésiastiques participent

aux politiques éducatives de l'Etat et les prêtres aux conseils de classe, sans parler des interférences constantes entre le droit civil polonais et le droit canon ! A l'école publique, les élèves peuvent "bénéficier" de catéchisme dès l'âge de 3 ans, tandis que les enfants qui n'y assistent pas doivent attendre la fin du cours sur un banc, isolés de leurs camarades. Pour étendre encore davantage l'éducation religieuse, la Ligue des Familles Polonaises a proposé que le catéchisme fasse parti intégrante du baccalauréat en faisant l'objet d'une notation. Du côté des personnels pédagogiques, l'Etat polonais n'a engagé pas moins de 40 000 enseignants désignés par l'Eglise catholique. Alors qu'il existait en Pologne communiste des centres médicaux gratuits qui s'occupaient aussi de contraception et d'avortements, l'Eglise cogère actuellement les crèches, les garderies, les centres médicaux et psychologiques, les écoles maternelles et les établissements scolaires selon les préceptes rétrogrades du Vatican. Le régime communiste donnait droit à une instruction obligatoire pour tous, ce jusqu'à 18 ans. L'obligation scolaire est actuellement fixée à l'âge de 16 ans, sans aucune structure pour vérifier la scolarisation effective des enfants, le droit au savoir et à une éducation de qualité restant une option si les parents en ont les moyens. La Constitution européenne ne fixe aucun âge concernant la scolarité obligatoire, l'introduction de l'apprentissage voire du préapprentissage dont la France a fait l'expérience dans l'année scolaire 2006-2007, pouvant permettre l'entrée des adolescents dans le monde du travail de manière nationale, et même européenne...

### **Des ayatollahs au pays de Copernic**

En mai 2007, c'est au look féminin que les "ayatollahs" au pouvoir s'en prennent, en légiférant sur la "bonne" tenue des polonaises dont ils souhaitent voiler le caractère jugé "ostentatoire". Artur Zawisza, député polonais et membre du parti "Droit et Justice", a déposé une proposition de loi visant à réprimer les "tentations sexuelles", et plus particulièrement le port de la mini-jupe, des décolletés généreux, des chemisiers transparents ou des maquillages insistants. D'après le magazine Newsweek Polska, Zawisza souhaite voir les jeunes femmes habillées "décentement"... dans l'optique de refouler la prostitution des principales artères urbaines ! Il pousse le raisonnement surréaliste jusqu'à commenter "sa" nouvelle loi qui entraînerait certaines confusions : "Il pourrait arriver qu'une jolie jeune femme se fasse arrêter en rentrant chez elle de discothèque", et ajoute qu'il fait confiance au flair des policiers pour différencier "les femmes respectables de celles aux mœurs légères".

Le courage des féministes polonaises est d'autant plus déterminé que les partis de gauche discriminent les femmes en les plaçant au bas des listes électorales et en leur barrant l'accès aux responsabilités. En 2005, la déléguée à la parité homme-femme et philosophe Magdalena Sroda faillie se faire limoger par l'Eglise, après avoir dénoncé le modèle patriarcal familial comme vecteur de violences conjugales... dans un journal suédois ! Le gouvernement actuel ne compte qu'une seule femme: la conservatrice Joanna Kluzik-Rostkowska, vice-ministre aux affaires sociales.

Les hommes politiques polonais se sont donnés pour mission un renouveau moral de la Pologne, avec un modèle unique : celui du mâle hétérosexuel, catholique et conservateur.

" Cela renforce le sentiment d'infériorité des femmes célibataires et sans enfants désignées par la propagande massive de l'Eglise catholique comme l'anti-modèle par excellence. Les lesbiennes sont dans une situation encore plus dramatique parce que l'Eglise inculque à la société que l'homosexualité est une maladie, une forme de déviation" précise Maria Szyszkowska, sénateur polonais (4) Il n'y a aucune possibilité d'aménager des espaces d'émancipation pour sortir de cette aliénation parce que les manuels scolaires sont au diapason de la doctrine de l'Eglise catholique et que la télévision publique s'interdit toute autre interprétation que catholique. De plus, les télévisions privées existant en Pologne sont toutes ouvertement catholiques. La Radio

“Maryja” et la télévision “Trwam” propagent non seulement l’intolérance sur le mode catholique mais également l’antisémitisme et la sympathie pour les mouvements néo-fascistes polonais ”

### **Les vieux démons antisémites et homophobes**

L’antisémitisme s’est accentué avec la campagne électorale éhontée du candidat à la présidence Lech Walesa et de la mouvance catholique conservatrice de Solidarnosc en 1990. Il se distille dans les médias et se traduit dans les faits par des actes quotidiennement antisémites. Aucune voix d’ailleurs ne s’est élevée contre le caractère négationniste des comparaisons de l’avortement faites par le défunt Jean-Paul II, ses compagnons de route et Benoît XVI à la Shoah.

Récemment un eurodéputé d’extrême-droite, Maciej Giertych, a apposé le logo du Parlement européen sur une brochure antisémite (2) prônant la “guerre des civilisations” juive et chrétienne au mois de mars, et a publié en avril un opuscule intitulé “ Valeurs européennes ” où l’homosexualité est associée à une maladie mentale. Ce même député avait organisé l’an dernier une exposition radicalement anti-avortement dans les locaux du parlement européen à Strasbourg.

Son fils Roman Giertych, président de la Ligue des Familles, ministre de l’Education et vice- Premier ministre, se déclare favorable à des mesures de répression, à l’encontre de professeurs à orientation sexuelle non conforme à la doctrine catholique. Il préconise non seulement des mesures pénales contre les personnes L.G.B.T qui assurent des fonctions enseignantes, mais aussi l’enseignement de la théorie créationniste à la place de celle de Darwin... Le digne héritier fut aussi un animateur du mouvement “Jeunesse de la Grande Pologne ”, un groupuscule de jeunes skinheads néonazis.

### **Les minorités juives et homosexuelles vilipendées**

Après Auschwitz, l’antisémitisme renaît de ses cendres et les minorités sexuelles sont l’objet d’une discrimination encore accrue. Alors que l’intégration à l’Union européenne a encouragé les L.G.B.T à revendiquer plus de droits, leur visibilité soudaine nourrie encore l’homophobie d’autant plus qu’aux yeux de l’Eglise catholique, l’homosexualité concentre tout ce qui est “mauvais” dans la modernité de l’UE.

Les groupes politiques qui agressaient les Juifs avant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale et qui persistent encore à les vilipender en toute impunité, ont aussi choisi pour cible les homosexuel/les.

L’homophobie reprend des droits d’autant plus fortement que le climat misogyne ambiant a drapé la société polonaise de la couverture douillette du nationalisme...

Karol Wojtyla lui-même ne s’est jamais lassé d’invoquer ses origines polonaises, de flatter le nationalisme polonais et de présenter la Pologne comme la nation chrétienne par excellence. En juin 1979 dans son Homélie prononcée à Varsovie, il fit l’éloge de “la part jouée par la nation polonaise dans le développement de l’Homme et de l’Humanité” parce qu’après tout “sans une Pologne indépendante sur la carte de l’Europe il ne peut pas y avoir d’Europe juste” (6)

Des manifestations LGBT ont été interdites dans certaines villes ou sabotées par les militants d’extrême droite. “ Nous vous ferons ce qu’Hitler a fait aux Juifs ” avaient déclaré des membres du groupe Młodzież Wszechpolska (Jeunesse de la grande Pologne) lors de la contre-manifestation à la Parade pour l’égalité, à Poznan en 2005. Soutenus

par de nombreux sympathisants, les gays et lesbiennes avaient défilé sous les jets d'œufs, les injures et les coups de ces contre-manifestants d'extrême-droite.

Lech Kaczynski avait interdit la gaypride à Varsovie dont il était le maire en juin 2006, puisque cette manifestation était de nature " obscène " et aurait offensé les sentiments religieux du reste de la population. Un défilé improvisé avait rassemblé plus de 2 500 personnes. En revanche le maire avait autorisé la Parade de la " normalité " une semaine plus tard, organisée par Jeunesse de la grande Pologne. En mai 2006, le député Wojciech Wierzejski avait recommandé d'utiliser la force si des militants LGBT organisaient leur marche annuelle à Varsovie...

" Pourquoi est-il encore permis en Pologne de dire publiquement que nous devrions aller à Auschwitz?" s'exclame en juin 2006 Robert Biedron, l'une des figures de proue du mouvement homosexuel polonais. Marta Abramowicz, une dirigeante de l'association polonaise Campagne contre l'homophobie confiait elle-même à l'AFP : "Maintenant, j'ai vraiment peur de descendre dans la rue car les gens sont encouragés par nos autorités à être agressifs et violents". (7)

Des appels publiques au meurtre tel que "les lesbiennes au bûcher" ou "les féministes doivent être traitées à l'acide" sont considérés comme une opinion respectable en Pologne, alors que l'Eglise entretient ce climat d'hostilité vis à vis de ce qu'elle appelle "la culture de la mort". Cette notion regroupe à la fois les droits des femmes, le droit à l'avortement, le droit des individus non-mariés et les droits d'opinion des athées et agnostiques.

### **Les droits des L.G.B.T réprimés**

Szymon Niemiec, co-fondateur de la première gay pride organisée à Varsovie en 2001, a été l'un des premiers polonais à assumer publiquement son homosexualité et vient de publier son autobiographie. Depuis son coming out, S. Niemiec a été victime de plusieurs actes de violence.

"Si des pervers se mettent à manifester, il faut leur filer des coups de matraque (..) Un gay c'est un lâche par définition", affirmait en 2006 Wojciech Wierzejski, un député polonais ultra-catholique membre de la majorité parlementaire. L'ancien Premier ministre Kazimierz Marcinkiewicz considère que l'homosexualité est une sorte d'épidémie dont il faut enrayer la propagation. "Si une personne tente de contaminer les autres avec son homosexualité, l'Etat doit intervenir contre une telle entrave à la liberté", déclarait-il en octobre 2006.

Pour faire face aux discriminations, le responsable de la K.P.H (campagne contre l'homophobie) Robert Biedron a mené une action d'affichage public dans le cadre de la campagne " tous différents, tous égaux ", organisée par le conseil de l'Europe (8) en 1995, cinquante ans après la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Tous les états membres se sont associés à cette campagne qui visait à renforcer la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance, sauf la Pologne.

Le procès intenté par R. Biedron contre une militante de la Ligue de Familles Catholiques en 2003, illustre le climat ambiant nourri d'homophobie et d'anti-laïcité, avec activation du délit d'injure aux religions, en l'occurrence au catholicisme. La K.P.H avait poursuivi pour " discrimination " Dorota Ekes, une militante de la Ligue des familles catholiques, ayant affirmé que " les lesbiennes et les gays n'ont pas le droit d'exercer le métier de professeurs parce qu'avec leur maladie, ils sont un danger pour les enfants ". R. Biedron fit une cinglante déclaration au tribunal : " les propos de Mme Ekes illustrent parfaitement cette propagande discriminatoire de la part des milieux nationalistes, fascistes et catholiques ". Cette phrase lui valu d'être à son tour poursuivi par le procureur pour avoir " offensé les catholiques ". Condamné en première instance à payer

150 euros d'amende en août 2005, la cour d'appel a cassé ce jugement pour vice de forme: le militant homosexuel n'avait pas eu la possibilité de s'exprimer devant le tribunal. D'où un nouveau procès qui débuta en janvier 2006...

" L'image de la Pologne à l'étranger s'est constituée autour du mouvement Solidarité, qui a été considéré comme un mouvement de libération des travailleurs et des syndicats. Mais c'est une image tronquée. Solidarnosc combattait le régime communiste, mais ils ne se battaient pas pour des causes progressistes " remarque R. Biedron. " Ils étaient très homophobes dans leur propos et les pays de l'Europe de l'ouest se sont fait une image très stéréotypée de la Pologne " (...) " Je trouve que les jumeaux Kaczynski devraient recevoir le prix gay et lesbien pour leur action. Grâce à eux, on a enfin compris que la Pologne est un pays profondément homophobe ". (9)

Amnesty International avait demandé aux autorités polonaises de veiller à ce que chacun puisse exercer son droit à la liberté de réunion sans discrimination, et à ce qu'aucune déclaration publique n'encourage l'homophobie. (10)

### **Les silences de l'Union européenne**

Pour la journée de la femme 2006, les femmes polonaises brisent le silence et manifestent devant la Diète en déclarant " j'ai avorté ", à l'image du " manifeste des 343 " signé par de nombreuses femmes médiatiques qui n'avaient pas hésité à s'afficher comme " délinquantes ".

Selon Irena Komorowska, responsable syndicale et présidente du KPiORP ( l'Union des Travailleurs des Services de Santé et militante du Comité d'aide aux Salariés ), la " pseudo-gauche " social-libérale de l'Union de Gauche Démocratique au pouvoir ont obtenu le soutien de l'Eglise catholique pour l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne en 2004, en lui concédant la législation anti-avortement.

Par la terreur causée par la propagande anti-avortement durant ces quinze dernières années, les femmes qui décident d'avorter sont désignées comme " criminelles " (11) indique Katarzyna Bratkowska, membre de l'Entente des Femmes du 8 mars et animatrice du rassemblement cité. Le sens du manifeste français avait été de rendre visible l'invisible, de sortir les femmes du silence, de dégager l'avortement de la sphère privée. On se rappelle qu'en France, l'Eglise catholique n'avait pas tardé à réagir, le pape Paul VI déclarant : " Est exclue toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se poserait comme but ou moyen de rendre la procréation impossible ".

" C'est la France qui a initié mondialement l'opposition à l'avortement avec le professeur Lejeune. Malgré tout, il ne faut pas oublier que les opposants à l'avortement en France sont plus radicaux qu'aux Etats-Unis : ils sont favorables à l'autoriser en cas de viol ou quand la vie de la mère est en danger, contrairement aux provies français qui s'y opposent par principe. Enfin, il ne faut pas oublier le cas de la Pologne, où les provies sont largement aux commandes et les "prochoix" quasi inexistantes." (...) " Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la diplomatie vaticane est quand même parvenue à bloquer un certain nombre de campagnes, sur le sida ou la santé des femmes, en collaboration avec les Etats-Unis, la Pologne et les pays de l'Organisation de la conférence islamique." (12)

Indispensable pour contrecarrer l'influence de l'Eglise en Pologne qui n'hésite pas à railler l'Europe comme responsable de la " culture de la mort ", le principe de laïcité ne fait parti ni des objectifs, ni des bases de la construction de l'Union européenne. Alors qu'un repositionnement du religieux dans la sphère privée serait totalement nécessaire aux garanties des libertés fondamentales. Le silence qui entoure les droits reproductifs dans le projet de constitution européenne peut non seulement instaurer un terrain favorable à une propagande anti-IVG au sein de l'U.E, mais permet une inégalité de traitement qui met en doute tous les objectifs affichés d'égalité, de solidarité, de lutte contre les discriminations et de démocratie.

## Quelques marques d'indignation

On n'a pas manqué de marquer son indignation en France et au parlement européen face aux violations des droits fondamentaux en Pologne.

Les eurodéputés ont dernièrement pointé du doigt la nouvelle loi de purification idéologique, selon laquelle tous les responsables politiques, journalistes, avocats ou directeurs d'école âgés de plus de 35 ans doivent avouer leur éventuelle collaboration passée avec la police secrète communiste. B. Gemerek et T. Mazowieki, deux personnalités de Solidarnosc, ont refusé de s'y prêter d'autant plus que cette loi scélérate de " lustration " vise à démasquer quelques 700 000 polonais " impurs " à déchoire de toute responsabilité citoyenne.

Quant à la notion de blasphème abolie du code pénal français par la Révolution, elle sévit sous diverses formes dans des pays européens comme l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Pologne... Aucune sanction à leur rencontre n'a encore été prononcée, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ayant uniquement rappelé, aux 47 états membre, que l' "insulte faite à une religion" ne devait pas être considérée comme une infraction pénale.

## Nathalie Szuchendler

### Notes :

(1) cité par l'AFP le 28 mars 2007

(2) <http://www.lagauche.com/lagauche/spip.php?article1514>

(3) cité par l'AFP le 20 mars 2007

(4) citée par "Le Grand Soir Info" le 06 juin 2007

(5) cité par l'AFP le 14 avril 2007

(6) Mon livre de méditations, Pour ceux qui souffrent, qui doutent, qui espère, paris, éditions du Rocher, 2004

(7) <http://www.rfi.fr/actufr/afp/001/mon/060610091103.cmw7aj68.asp>

(8) [http://www.tousdifferentstousegoux.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=2](http://www.tousdifferentstousegoux.fr/rubrique.php3?id_rubrique=2)

(9) [http://www.tetu.com/rubrique/infos/infos\\_detail.php?id\\_news=8919&date\\_info=2006-01-20](http://www.tetu.com/rubrique/infos/infos_detail.php?id_news=8919&date_info=2006-01-20)

(10) <http://efai.amnesty.org/fildai/0702/pol-fra.html>

(11) <http://www.journee-de-la-femme.com/marchedesfemmes/lettre72.htm>

(12) <http://www.prochoix.org/cgi/blog/index.php/2006/03/19/445-entretien-de-fiammetta-venner-dans-lhumanite-des-debats>